

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES METROPOLE
--
ARRÊTÉ
du 9 février 2026

Le Président de Limoges Métropole,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.511-13, L.511-14, L.511-15 et R.111-13 ;
Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.561-10 ;
Vu la délibération en date du 28 février 2026 approuvant le Plan local d'urbanisme (PLU) de Couzeix ;
Vu notamment les documents et les plans annexés, à savoir :

- la délibération du 3 juillet 2026 approuvant le règlement local de publicité de la commune de Couzeix ;
- l'arrêté du 7 juillet 2026 portant réglementation de la publicité de la commune de Couzeix ;

CONSIDÉRANT que la loi Ordonnance II du 12 juillet 2025 relative aux collectivités territoriales, dans son article 10, prévoit que, à compter du 1^{er} juillet 2026, les communes sont tenues de mettre à jour leur Plan local d'urbanisme (PLU) ;

CONSIDÉRANT que le PLU de Couzeix est en cours de mise à jour ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté du 3 juillet 2026 approuvant le règlement local de publicité de la commune de Couzeix est en vigueur ;

CONSIDÉRANT que l'arrêté du 7 juillet 2026 portant réglementation de la publicité de la commune de Couzeix est en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du PLU de la commune de Couzeix.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté. À cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, la décision suscrite.

La suppression des documents réglementaires du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Couzeix, les plans réglementaires, le règlement et le plan.

ARTICLE 2. Le présent arrêté est applicable aux documents annexés à la disposition des particuliers à la mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

System ROGUES P.D.
N° de document : 11622026

Publié le mercredi 11 février 2026




Accueil > Arrêtés > Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Couzeix

1 DOCUMENT - Publié le 11 février 2026

 **27826.pdf**
(.pdf, 2,1 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**